

# 01 | REGLEMENTATION

Vous allez vous inscrire aux épreuves terminales du baccalauréat général ou technologique – session 2023-2024. Pour toute communication par courriel, merci d'indiquer : **nom, prénom, numéro de candidat, série et pays de résidence.**



[ce.centres-etrangers@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.centres-etrangers@ac-bordeaux.fr)

## 1 INSCRIPTION

Vous résidez en Amérique centrale ou latine dans l'un des 14 pays listés sur la page internet :

<https://www.ac-bordeaux.fr/article/baccalaureat-general-technologique-professionnel-et-dnb-des-candidats-des-centres-a-l-etranger-123428>

Vous devez sélectionner « AM. CENTRALE ET LATINE EN CALENDRIER NORD » dans le menu déroulant lors de votre inscription dans Cyclades. Et **non pas** « ACADEMIE DE BORDEAUX ».

## 2 VOUS ETES EN SITUATION DE HANDICAP

Les consignes académiques pour la session 2024 sont en ligne sur :

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid78615/amenagement-epreuves-pour-les-eleves-presentant-handicap.html>

Veillez-vous rapprocher dès maintenant du lycée français de votre secteur afin d'avoir le formulaire de demande d'aménagement adéquat ainsi que la procédure à suivre pour faire votre demande.

Les demandes doivent être adressées par mail dès à présent à l'adresse suivante :

[ce.centres-etrangers@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.centres-etrangers@ac-bordeaux.fr)

**ATTENTION** : la date limite des demandes d'aménagement d'épreuves est le **vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023**

**A NOTER** : les aménagements déjà accordés lors des sessions précédentes sont reconduits. Pour cela, vous devez cocher la case « demande d'aménagement d'épreuves au titre du handicap=OUI ». Inutile de faire un nouveau dossier.

## 3 VOUS VOUS PRESENTEZ DE NOUVEAU AU BACCALAUREAT APRES UN ECHEC (EX : REDOUBLANTS)

Si vous choisissez de conserver une note, vous ne pourrez pas obtenir de mention (sauf notes obtenues aux épreuves de français en 2023).

Si au contraire, vous choisissez de ne pas conserver une note, celle-ci sera définitivement perdue.

### > Epreuves anticipées de français :

Vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves anticipées de français 2023, même inférieures à 10.

### > Epreuves terminales : Notes supérieures ou égales à 10 obtenues en 2023

Vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves de philosophie, grand oral, EDS de terminale.

### > Tronc Commun (langues vivantes A et B, Histoire géographie, Enseignement moral et civique, enseignement scientifique ou mathématiques et EPS)

Le redoublement de la classe de terminale entraîne la perte des notes de contrôle continu de terminale (quel que soit le statut du candidat).

En revanche, si vous avez des notes de contrôle continu de première, vous avez le choix entre :

- conserver toutes ces notes et ne repasser les évaluations de tronc commun que sur le programme de terminale (sélectionnez la forme de passage « contrôle continu en première et évaluations ponctuelles en terminale »)

- perdre toutes vos notes de livret de première et repasser l'ensemble des épreuves du tronc commun sur le programme de première et de terminale (sélectionnez la forme de passage « évaluations ponctuelles en terminale »).

### > Notes supérieures ou égales à 10, passées en 2020, 2019, 2018

Vous trouverez au lien suivant les tableaux d'équivalence pour connaître les notes supérieures ou égales à 10 que vous pouvez conserver : [voie générale](#), [voie technologique](#)

#### 4 VOUS VOUS PRESENTEZ DE NOUVEAU AU BACCALAUREAT APRES UN SUCCES

**Si vous visez l'obtention d'une mention, vous devrez repasser toutes les épreuves** (sauf les épreuves de français pour les bacheliers 2023) et choisir la situation à l'inscription « Déjà bachelier (pas de demande de dispenses) ».

**Si vous ne visez pas l'obtention d'une mention, vous devrez choisir la situation à l'inscription « Déjà bachelier (demande de dispenses) », pour l'obtention du baccalauréat, seules seront prises en compte les notes obtenues aux épreuves passées.**

Précisions réglementaires :

- Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat général obtenu après la session 2021 et que vous vous inscrivez à nouveau, vous devrez repasser 2 EDS (dont au moins un sera nouveau, c'est-à-dire non suivi en première).
- Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat technologique obtenu après la session 2021 et que vous souhaitez présenter la même série, vous devrez choisir un enseignement spécifique différent et vous passerez les 2 EDS. En cas d'inscription en voie générale, vous passerez les 2 EDS **et** la philosophie
- Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat obtenu avant la session 2021, les mêmes règles s'appliquent mais vous devrez également passer le Grand Oral.
- En cliquant sur les liens ci-après ([voie générale](#), [voie technologique](#)) vous pourrez identifier les notes que vous pourrez conserver, le relevé de notes sera à déposer dans votre espace candidat CYCLADES.

#### 5 EPREUVES D'EPS

Cas	Procédure
Candidat apte	Saisir : « Contrôle ponctuel – Apte » Choix de deux activités parmi : demi-fond / tennis de table / danse Les dates de passage de ces épreuves seront affichées sur le site internet du rectorat ultérieurement : <a href="https://www.ac-bordeaux.fr/article/baccalaureat-general-technologique-professionnel-et-dnb-des-candidats-des-centres-a-l-etranger-123428">https://www.ac-bordeaux.fr/article/baccalaureat-general-technologique-professionnel-et-dnb-des-candidats-des-centres-a-l-etranger-123428</a>
Candidat inapte pendant toute l'année (dispense de l'épreuve à l'examen)	Saisir : « Contrôle ponctuel – Inapte » Télécharger le certificat médical sur le site internet : <a href="https://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794">https://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794</a> Transmettre la pièce justificative dans l'espace CYCLADES
Candidat présentant une inaptitude après la période d'inscription, en cours d'année	Transmettre un certificat médical par mail à <a href="mailto:ce.centres-etrangers@ac-bordeaux.fr">ce.centres-etrangers@ac-bordeaux.fr</a> impérativement avant le 02/04/2024. Faute de transmission dans les délais, le candidat sera noté 0/20 au lieu d'être dispensé.
Candidat présentant un handicap (Handicap = oui)	Saisir : « épreuve aménagée (contrôle ponctuel) » Télécharger le dossier et le certificat médical sur le site internet : <a href="https://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794">https://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794</a> Le candidat en garde une copie par sécurité.



INFORMATIONS

Pour plus d'informations concernant le baccalauréat, consultez le site suivant :  
<http://quandjepasselebac.education.fr/category/bac-2021/>

## 02 | INFORMATIONS PRATIQUES

### 1 DOCUMENTS

Tous les documents (convocations, décisions d'aménagements d'épreuves, copies et relevé de notes) vous seront transmis exclusivement sur votre espace CYCLADES.

Un courriel vous sera alors adressé à l'adresse utilisée pour votre inscription.

Vous devez consulter régulièrement cette boîte mail et votre compte CYCLADES.



**Il est déconseillé de changer d'adresse courriel en cours d'année**

### 2 CONVOCATIONS

Les convocations aux différentes épreuves que vous devez passer vous seront adressées dans votre espace CYCLADES.

**Si vous n'avez pas de convocation 2 semaines avant les épreuves, signalez-le au rectorat de Bordeaux :**

[ce.centres-etrangers@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.centres-etrangers@ac-bordeaux.fr)

### 3 CALENDRIER



Le calendrier de certaines épreuves est déterminé par le ministère de l'Éducation nationale. Il a été publié au Bulletin Officiel du 28 septembre 2023.

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo36>

Les calendriers spécifiques des centres étrangers sont dans l'annexe III

## 03 | OPERATIONS D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en ligne entre le **6 NOVEMBRE ET LE 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2023** en cliquant sur le lien ci-dessous (ou en copiant cette adresse dans votre navigateur Google Chrome, Mozilla Firefox ou Microsoft Edge) :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

### 1 CREATION DU COMPTE (UNIQUEMENT SI LE CANDIDAT N'A PAS DE COMPTE)

Si vous possédez déjà un compte CYCLADES (ex : candidat qui a passé les épreuves anticipées), connectez-vous et passez à l'étape 3.

**Afin de conserver les notes obtenues en 2023, vous devez obligatoirement utiliser le compte des années précédentes, y compris si vous étiez scolarisé(e) en établissement ou dans une autre académie.**

Si vous ne possédez pas de compte Cyclades, cliquez sur « créer un compte ». Remplissez le formulaire.

Vos noms, prénoms, date et lieu de naissance doivent être identiques à votre carte d'identité. Celle-ci sera à présenter lors des épreuves.

**Une adresse mail ne peut correspondre qu'à un compte et à un candidat.**



Notez et enregistrez votre adresse courriel et votre mot de passe

### 2 ACTIVATION DU COMPTE



Vous allez recevoir un courriel contenant un lien. En cliquant dessus **dans les 48h**, vous activerez votre compte. Sinon, il faudra recommencer la création du compte.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur le lien « Mot de passe oublié », « réinitialisation du mot de passe » et saisissez votre adresse courriel. Vous recevrez un courriel avec un lien pour créer un nouveau mot de passe.

### 3 INSCRIPTION AUX EPREUVES

Situations	Différentes catégories du candidat
Vous ne suivez pas de cours.	<b>INDIVIDUEL</b>
Vous suivez des cours par le CNED en classe libre (voir le certificat de scolarité ou le document d'inscription au CNED).	<b>INDIVIDUEL</b> Vous devez également cocher la case en bas de page <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p>▸ Particularités</p> <p>Vous suivez des cours par correspondance au CNED <input checked="" type="checkbox"/></p> </div>
Vous suivez des cours par le <b>CNED en classe réglementée</b> (voir le certificat de scolarité ou le document d'inscription au CNED).	 <b>Vous êtes alors CNED SCOLAIRE. Le CNED vous inscrit aux épreuves du baccalauréat. Vous devez valider votre inscription en ligne ou signer un récapitulatif d'inscription transmis par le CNED.</b>

#### SITUATION A L'INSCRIPTION

Vous étiez scolarisé en première l'année passée.	Vous trouverez votre relevé de notes des épreuves anticipées dans votre compte Cyclades. Vous devez compléter si nécessaire votre Profil de candidat en classe de première (choix de spécialités faits en première). Vous devez obligatoirement reporter les choix faits en première, mentionnés sur votre relevé de notes.
Vous vous êtes déjà présenté au baccalauréat général ou technologique et vous avez échoué. Vous pouvez conserver vos notes sous certaines conditions.	Vous avez utilisé le compte Cyclades de l'année dernière : les conservations de notes possibles sont automatiquement mises dans votre inscription. Si vous souhaitez passer à nouveau une de ces épreuves, vous devez en faire la demande par courriel avant le <b>01/12/2023</b> à <a href="mailto:ce.centres-etrangers@ac-bordeaux.fr">ce.centres-etrangers@ac-bordeaux.fr</a> en précisant vos nom, prénoms, département de résidence, série et épreuve à repasser.
Vous êtes issu de la voie professionnelle. Vous pouvez bénéficier d'une dispense sur certaines épreuves.	Pour bénéficier de dispense en français et en LVB, vous devez déposer votre justificatif dans votre espace Cyclades.
Vous êtes titulaire d'un baccalauréat général ou technologique. Vous voulez bénéficier d'une dispense sur certaines épreuves.	Vous devez joindre votre relevé de notes ou diplôme dans votre espace Cyclades.

#### CHOIX DE L'ETABLISSEMENT DU CANDIDAT

Catégorie du candidat	Etablissement
<b>INDIVIDUEL</b>	Le choix de l'établissement (ou centre d'épreuves) correspond à <b>la ville la plus proche de votre lieu de résidence</b> , dans la limite des places disponibles.
<b>CNED SCOLAIRE</b>	<b>Le CNED vous inscrit aux épreuves du baccalauréat</b>

#### CHOIX DES ENSEIGNEMENTS

Qualification présentée	Choix des enseignements
Baccalauréat général	2 spécialités parmi les 12 proposées <b>Rappel : vous ne pouvez pas choisir la spécialité déjà évaluée en première</b>
Baccalauréat technologique STI2D	<b>Le choix de la série détermine les 2 spécialités suivies</b>



Votre inscription est alors enregistrée. Vous pouvez visualiser et éditer votre récapitulatif d'inscription.

Vous veillerez à noter votre numéro de candidat et votre numéro d'inscription

## 05 | PIÈCES JUSTIFICATIVES

Dans le compte candidat CYCLADES, dans la rubrique « Mes Justificatifs », déposez les pièces qui vous seront demandées **avant le 1<sup>er</sup> décembre 2023** :

- Relevé de notes ou diplôme pour les candidats titulaires d'un baccalauréat général ou technologique ;
- Certificat médical pour les candidats inaptes à l'épreuve ponctuelle d'EPS ou inscrits à l'épreuve aménagée d'EPS ;
- Le récapitulatif d'inscription signé (DCANDT01) ;
- La pièce justificative pour les candidats de moins de 20 ans qui passent leurs épreuves de français en terminale (CINEAT01)



*En cliquant sur "J'ai fourni toutes les pièces", vous validez que vous avez fourni toutes vos pièces.*

Certaines pièces justificatives doivent être transmises par courriel à [ce.centres-etrangers@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.centres-etrangers@ac-bordeaux.fr) **avant la fin des inscriptions** (1<sup>er</sup> décembre 2023 pour les terminales), en indiquant les noms, prénoms, n° de candidat, série et département ou déposez dans votre espace candidat CYCLADES :

- Demande pour supprimer une conservation de notes